



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Grille de cotation de la demande en logement social de la Communauté de communes de Petite Camargue

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 030-243000593-20240619-DL2024_06_91-DE



Situation personnelle du demandeur

g	Personnes justifiant de violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	180
g bis	Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	180
h	Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	180
i	Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	180
a	Personnes en situation de handicap	160
c	1er quartile des demandeurs	120
/	Personnes âgées dans un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	40
Situation professionnelle du demandeur		
e	Personnes ayant vécu une période de chômage de longue durée	120
/	Travailleurs pauvres	40
/	Assistants familiaux ou maternels à domicile	5
/	Personnes logées dans un logement éloigné du lieu de travail	10
Situation au regard du logement		
/	Personnes reconnues prioritaires par la commission DALO	750
k	Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	200
l	Personnes menacées d'expulsion sans logement (après commandement de quitter les lieux)	140
j	Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement sur occupés	140
d	Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition	140
b	Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique	140
k	Personnes hébergées par des tiers	140
l	Personnes menacées d'expulsion sans logement (après jugement d'expulsion et avant commandement de quitter les lieux)	130
f	Personnes exposées à des situations d'habitat indigne	60
j	Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux ne présentant pas le caractère d'un logement décent	40
/	Personnes logées dans un logement manifestement sur occupé (nombre de pièces ou surface)	40
/	Personnes logées dans un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	40
/	Personnes ayant un taux d'effort trop élevé	25
/	Personnes logées dans un logement repris ou mis en vente par son propriétaire	20
/	Personnes logées dans un logement bientôt démoli	20
/	Naissance attendue dans un logement trop petit	15
/	Personnes âgées en difficulté financière dans un trop grand logement	15

Référence loi LEC	Situation	Points
Ancienneté de la demande		
/	25 à 36 mois	12
/	13 à 24 mois	6
/	0 à 12 mois	0
Priorités locales		
/	Personnes confrontées à une situation de mal logement	100
/	Parents en situation de divorce ou de séparation	15
/	Personnes habitant l'EPCI	10
/	Personnes travaillant dans l'EPCI	10
/	Personnes habitant la commune	5
/	Personnes travaillant dans la commune	5

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 030-243000593-20240619-DL2024_06_91-DE

